

Etude diagnostic et proposition de réhabilitation du site de Fleuriais 2 – Propositions

Décembre 2012













Etude diagnostic et proposition de réhabilitation du site de Fleuriais 2 – Propositions

Décembre 2012

Version	Date	Nom du (des) rédacteur(s)	Nom et signature du vérificateur
1	17 décembre 2012	E.Caillard V. Châtelier R. Chouane	D.Levet



Sommaire

1. RAPP	EL DU BILAN DU DIAGNOSTIC	5
1.1. De	s atouts et des enjeux	5
1.1.1.	Plusieurs bâtiments intéressants	5
1.1.2.	Un cours d'eau, la Sèvre, à très forte potentialité écologique	5
1.2. De	s contraintes	6
1.2.1.	Un site en zone inondable	6
1.2.2.	Des chaussées en partie illégales et aux organes dangereux	6
1.2.3.	Un environnement intéressant	7
1.2.4.	Contexte réglementaire et outils de planification	7
1.3. Lo	gique décisionnelle proposée à l'issue du diagnostic	7
1.4. Bi	an des actions de l'ADEME pour la dépolllution et la sécurisation du site	8
	Principes et réalisations	
1.4.2.	Conséquences pour le projet de réhabilitation	8
2. SCEN	ARIOS DE REHABILITATION PROPOSES	9
2.1 Sc	énarios proposés	. 9
2.1. 00	enarios proposes	
2.2. Sc	énario retenu : Conservation de traces du patrimoine et de la mémoire du site …	9
2.2. Sc 2.2.1.		9
2.2. Sc 2.2.1. 2.2.2.	énario retenu : Conservation de traces du patrimoine et de la mémoire du site Les principes	9 10
2.2. Sc 2.2.1. 2.2.2. 2.2.3.	énario retenu : Conservation de traces du patrimoine et de la mémoire du site Les principes	9 10 10
2.2. Sc 2.2.1. 2.2.2. 2.2.3. 3. DETA	énario retenu : Conservation de traces du patrimoine et de la mémoire du site Les principes	9
2.2. Sc 2.2.1. 2.2.2. 2.2.3. 3. DETA 3.1. Le	énario retenu : Conservation de traces du patrimoine et de la mémoire du site Les principes	9
2.2. Sc 2.2.1. 2.2.2. 2.2.3. 3. DETA 3.1. Le 3.2. Re	énario retenu : Conservation de traces du patrimoine et de la mémoire du site Les principes	9
2.2. Sc 2.2.1. 2.2.2. 2.2.3. 3. DETA 3.1. Le 3.2. Re 3.3. Re	énario retenu : Conservation de traces du patrimoine et de la mémoire du site Les principes	9
2.2. Sc 2.2.1. 2.2.2. 2.2.3. 3. DETA 3.1. Le 3.2. Re 3.3. Re	énario retenu : Conservation de traces du patrimoine et de la mémoire du site Les principes	9
2.2. Sc 2.2.1. 2.2.2. 2.2.3. 3. DETA 3.1. Le 3.2. Re 3.3. Re 3.4. Sc	énario retenu : Conservation de traces du patrimoine et de la mémoire du site Les principes	9101112121923
2.2. Sc 2.2.1. 2.2.2. 2.2.3. 3. DETA 3.1. Le 3.2. Re 3.3. Re 3.4. Sc	énario retenu : Conservation de traces du patrimoine et de la mémoire du site Les principes	910111212192223
2.2. Sc 2.2.1. 2.2.2. 2.2.3. 3. DETA 3.1. Le 3.2. Re 3.3. Re 3.4. Sc 3.5. Sy	énario retenu : Conservation de traces du patrimoine et de la mémoire du site Les principes	9 10 11 12 12 19 22 23 26
2.2. Sc 2.2.1. 2.2.2. 2.2.3. 3. DETA 3.1. Le 3.2. Re 3.3. Re 3.4. Sc 3.5. Sy 3.5.1.	énario retenu : Conservation de traces du patrimoine et de la mémoire du site Les principes	9 10 11 12 12 19 22 23 26 27



Le site de Fleuriais s'inscrit dans le bassin versant de la Sèvre Nantaise, sur la commune de Mortagne-sur-Sèvre (85), en amont immédiat de l'agglomération.

La présente étude se concentre sur « L'espace Fleuriais », composé du site de l'ancienne tannerie (superficie totale de la friche industrielle de 2 hectares, dont 0,9 ha de surface bâtie), du cours d'eau longeant le site (la Sèvre), de deux ouvrages hydrauliques (Fleuriais amont et Fleuriais aval) et de la rive gauche, mais elle concerne aussi tout le secteur nécessaire à la bonne compréhension du site.

Le présent dossier comporte 2 tomes :

- un rapport d'état des lieux établi en 2010,
- des orientations et propositions d'aménagement (2012).



1. RAPPEL DU BILAN DU DIAGNOSTIC

1.1. DES ATOUTS ET DES ENJEUX

1.1.1. Plusieurs bâtiments intéressants

La longère, les sheds, le bâtiment principal et ses salles voûtées ont un intérêt architectural ...





... mais sont situés en zone inondable.

1.1.2. Un cours d'eau, la Sèvre, à très forte potentialité écologique

La morphologie de la Sèvre est transformée en un plat lent par les 2 chaussées encadrant le site de Fleuriais. Mais la Sèvre présente un potentiel écologique élevé lié à l'existence d'un chaos granitique dénoyé en étiage.

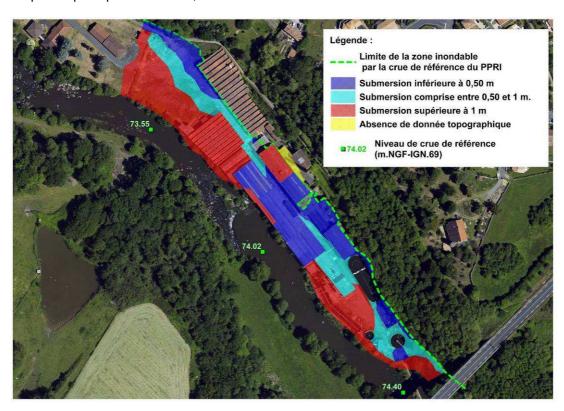




1.2. DES CONTRAINTES

1.2.1. Un site en zone inondable

Le site de Fleuriais est situé en zone inondable. Pour la crue de référence 1983 (440 m³/s à Tiffauges), de fréquence plus que centennale, les hauteurs de submersion sont les suivantes :



1.2.2. Des chaussées en partie illégales et aux organes dangereux

La situation est la suivante :

	Chaussée amont	Chaussée aval
Etat actuel	Extrémité aval érodée Dangerosité des éléments résiduels du vannage et des passerelles	Vannage disparu Seuil béton non manoeuvrable
Intérêt de l'ouvrage	Aucun	Lien avec la base du mur en rive droite
Utilité hydraulique	Disparue, le canal étant bouché et l'usine désaffectée	Absence d'utilité hydraulique
Légalité	Rehausse illégale	Rehausse illégale
Conséquences écologique	Rupture de la continuité	Rupture de la continuité



1.2.3. Un environnement intéressant

De par différentes caractéristiques :

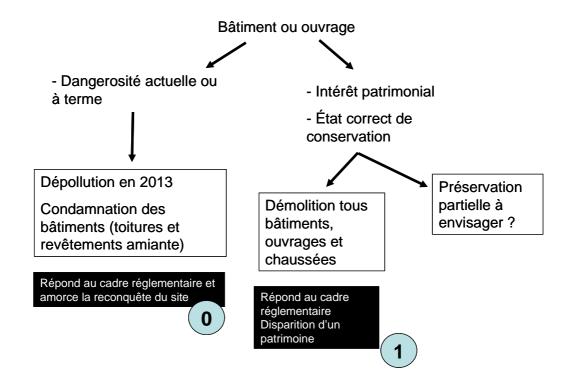
- proximité de La 2 X 2 voies (nuisance sonore, vue plongeante sur le site) qui doit être qualitativement maîtrisée (point faible potentiel), mais « vitrine » formidable (point fort potentiel),
- accès en « Cul De Sac », mais proximité de l'espace économique de Fleuriais en aval,
- vocation globale de vallée de la Sèvre tournée vers le tourisme, les loisirs de plein air, le sport...
- un environnement naturel de grande qualité, avec la continuité d'un espace naturel sensible départemental (ENS), espace ouvert au public à fort potentiel de valorisation et une ZNIEFF en rive gauche.

1.2.4. Contexte réglementaire et outils de planification

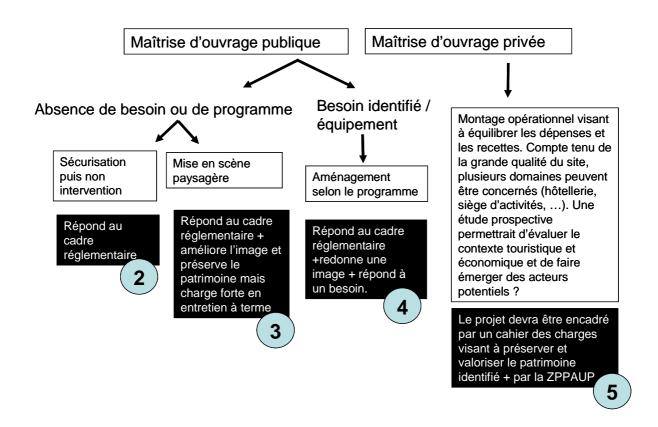
Le projet de réhabilitation du site s'inscrit dans le contexte en place :

- le Code Environnement, et notamment le chapitre concernant les ICPE;
- la Directive Cadre Sur L'eau, qui demande un bon état écologique des masses d'eau d'ici 2015, avec notamment le rétablissement de la continuité écologique ;
- le SDAGE du bassin Loire-Bretagne et le SAGE de la Sèvre, dont les objectifs sont : qualité de l'eau, fonctionnement naturel des cours d'eau et des espaces associés, sécurité et salubrité publiques, prise en compte du risque inondation ;
- les contraintes liées au périmètre de protection du captage d'eau potable dans la retenue du Longeron située en aval :
- les préconisations du contrat restauration entretien de la Sèvre signé avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

1.3. LOGIQUE DECISIONNELLE PROPOSEE A L'ISSUE DU DIAGNOSTIC







1.4. BILAN DES ACTIONS DE L'ADEME POUR LA DEPOLLLUTION ET LA SECURISATION DU SITE

1.4.1. Principes et réalisations

Dans le cadre de sa mission, l'ADEME a fait réaliser en 2012 un diagnostic précis des zones polluées et dangereuses sur l'ensemble du site.

Des travaux de mise en sécurité ont été effectués au cours de l'année 2012 et se poursuivront en 2013 :

- cheminée de 42 m tronquée sur 10 m; 13 tonnes de briques stockées dans un des anciens bâtiments;
- sécurisation des bâtiments : descente des éléments dangereux prêts à tomber des toitures, fermeture de toutes les ouvertures pour interdire l'accès à l'intérieur des édifices ;
- sécurisation des fosses, regards et caniveaux ;
- nettoyage des matières dangereuses, dont enlèvement de 3 transformateurs contenant des PCB;
- condamnation bâtiments contenant de l'amiante en 2013;
- dépollution des bassins, canaux et galeries souterraines, traitement des effluents de l'ancienne station d'épuration prévus à partir du printemps 2013.

1.4.2. Conséquences pour le projet de réhabilitation

L'intervention de l'ADEME vise la salubrité et la sécurité publiques. Elle n'a pas pour objectif la dépollution complète du site dès lors que les éléments dangereux sont contenus, isolés, et ne risquent pas de porter atteinte à l'environnement. Par voie de conséquence, un projet qui irait plus loin que celui proposé ci-après devrait comporter des actions de décontamination et les coûts correspondants.



2. SCENARIOS DE REHABILITATION PROPOSES

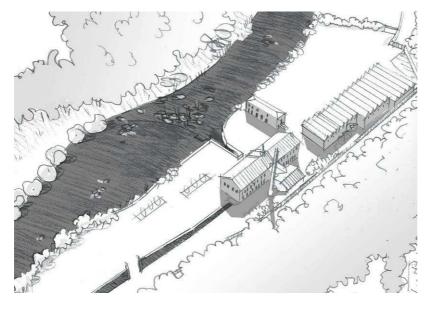
2.1. SCENARIOS PROPOSES

5 scénarios ont été étudiés, dont 3 proposés lors de la réunion du comité de pilotage du 19 novembre 2012 :

	Avantages	Inconvénients	Remarque
Démolition de l'ensemble du site	Solution radicale qui minimise les opérations de gestion ultérieures ; restauration de la continuité	Coût de démolition élevé, suppression complète et définitive d'un patrimoine, d'un potentiel, d'une mémoire	Scénario proposé
Conservation de quelques traces	Solution qui préserve le potentiel du site dans l'attente d'un programme éventuel	Coût de gestion sans retombée économique ni usage	Scénario proposé
Mise en scène du patrimoine	Valorisation du site dont bénéficiera son environnement par effet de synergie (site ENS, activités de plein air le long de la Sèvre, sentiers etc)	Coût d'aménagement et de gestion plus importants	Scénario proposé
Réaménagement en réponse à un besoin	Réponse à un besoin	Coûts très variables selon le besoin	Seul besoin identifié : salle de pan pour Blocs et Roc insuffisant pour justifier le réaménagement du site : scénario non proposé
Initiative privée encadrée	La collectivité est libérée de l'obligation de restauration du site		Absence de maîtrise d'ouvrage privée, étude prospective nécessaire : scénario non proposé

Après discussion, il a été convenu de mixer les différents niveaux d'intervention dans les trois thématiques concernées : rivière et ouvrages hydrauliques, bâtiments et architectures, paysages.

2.2. SCENARIO RETENU : CONSERVATION DE TRACES DU PATRIMOINE ET DE LA MEMOIRE DU SITE



Esquisse préparatoire



2.2.1. Les principes

Conservation d'éléments architecturaux

Il s'agit de conserver des traces du patrimoine et du site industriels, avec un principe de mise en attente ou de réhabilitation des bâtiments architecturalement les plus intéressants, et une déconstruction des autres éléments, situés en zone inondable, dégradés, dangereux ou sans intérêt (entrepôts le long de la rivière, bassins de la station d'épuration...).

Le projet de mise en valeur du patrimoine architectural s'appuie sur les trois bâtiments les plus intéressants que sont les sheds le long du coteau, la longère et le bâtiment central. Avec éventuellement le reste de la cheminée.

Restauration de la continuité et sécurité publique

Concernant l'hydraulique, il est proposé d'intervenir sur les deux chaussées afin de restaurer la continuité écologique. Il est indispensable de sécuriser dans un premier temps les ouvrages en enlevant le cadre de vanne dangereux pour la pratique du canoë et en supprimant les rehausses illégales. Il est ensuite possible soit de créer des brèches dans les ouvrages, le dimensionnement restant à caler, soit d'effacer complètement les ouvrages. Au vu de l'inutilité hydraulique de ces chaussées, mise en perspective de l'enjeu de restauration de la continuité écologique, il a été décidé d'effacer les deux ouvrages.

Mise en valeur paysagère

Les scénarios d'aménagements paysagers visent la mise en scène sur le site des anciennes activités du site de Fleuriais en s'appuyant sur les traces des bâtiments selon leur niveau de conservation et en exploitant les matériels encore en état (foulons, chevalets...) existants.

Absence de gestion lourde pour la collectivité

Il a été acté en séance que le projet de réhabilitation proposé ne doit pas engendrer une gestion coûteuse pour la collectivité, en temps ou en budget.

Scénographie

Une mission de réflexion sur la scénographie pourra être envisagée, à traiter avec l'Institution de la Sèvre Nantaise et au regard de ce qui aura été d'ores et déjà produit par les bureaux d'études missionnés pour l'étude de faisabilité.

2.2.2. Avantages / Contraintes

Ce scénario présente les avantages suivants :

- préservation de la mémoire du site et des savoir-faire,
- valorisation du site (et de l'environnement par effet de synergie, avec le site ENS, les activités de plein air le long de la Sèvre, le sentier...),
- · conservation du potentiel du site,
- respect des contraintes réglementaires,
- cohérence avec les autres sites vallée de la Sèvre.

Les contraintes de ce scénario sont liées d'une part aux coûts d'aménagement et de gestion du site, d'autre part au fait qu'il s'agit d'un ancien site industriel. La réhabilitation des terrains nécessaire à l'accueil du publics demandera sans doute une ou des campagnes complémentaires de mesures afin d'évaluer le niveau de pollution du site et la nécessité d'éventuels travaux supplémentaires (l'intervention de dépollution par l'Etat par l'intermédiaire de l'ADEME ne visant que la sécurité et la salubrité publiques).



2.2.3. Budget et financement

Les ordres de grandeur sont les suivants :

Intervention	Budget estimatif HT	Remarques
Démolition des chaussées	95 k€	Dont 22 k€ de mise en sécurité
Démolition des bâtiments dangereux	870 k€	Dont 25% environ de désamiantage
Conservation de 3 bâtiments et mise en attente	1 460 k€	bouchement des baies en parpaing étaiement partiel des planchers en prévision des démolitions réfection des toitures en charpente et couverture pour mise en attente Estimation réhabilitation : buget total 6,6 M€
Aménagements paysagers	200 k€	Hors ré-aménagement des canaux Dont 70 k€ de reprise de berge

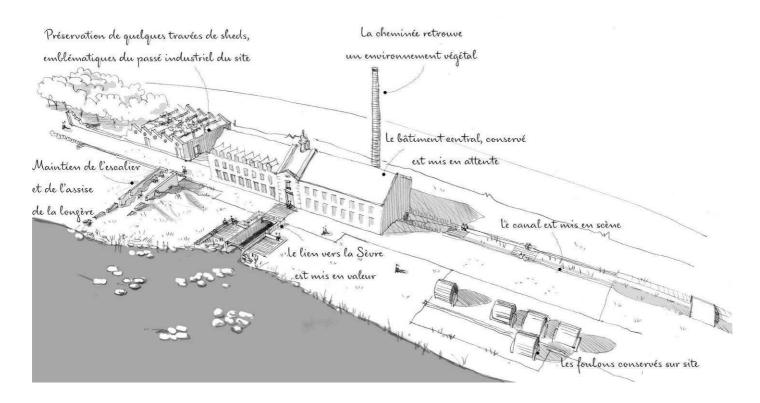
Pour le patrimoine bâti et aménagements paysagers, il a été décidé qu'un budget maximum de l'ordre de 2 millions d'euros était acceptable, avec la possibilité de mobiliser différents partenaires financiers (conseil général de la Vendée, conseil régional des Pays-de-la-Loire, communauté de communes du canton de Mortagne-sur-Sèvre et communes de Mortagne-sus-Sèvre et de La Verrie).



3. DETAIL DU SCENARIO RETENU

3.1. LES ELEMENTS BATIS

La presque totalité des éléments du site est déconstruite. Cela concerne les équipements comme la station d'épuration, les cuves de décantation ... mais aussi les anciens bâtiments de production :

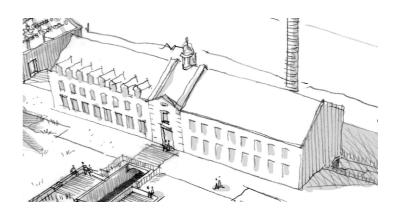


Le détail des aménagements est donné pages suivantes.



■ Le bâtiment central





	Principes d'aménagement	Caractéristiques	Remarques
Bâtiment central	Mise en sécurité et en attente pour usage futur	 Reprise de la couverture Condamnation des fenêtres et ouvertures pour éviter les intrusions, Suppression des escaliers pour éviter les accès aux étages 	Les ouvertures murées pourront servir de supports à des éléments de scénographie



Les sheds

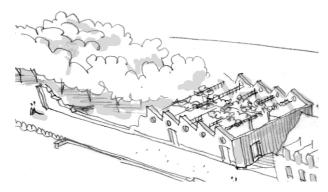






	Principes d'aménagement	Caractéristiques	Remarques
Les sheds	Préserver la mémoire des anciennes silhouettes en entrée de site Réaffirmer la trace de la grille d'origine	 Suppression des sheds côté rive Côté coteau : conservation de 4 à 5 travées 	Mise en scène possible par le végétal (voir croquis et photos ci- dessous)



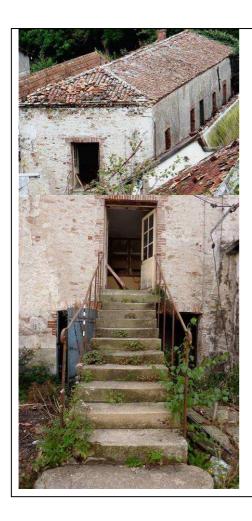


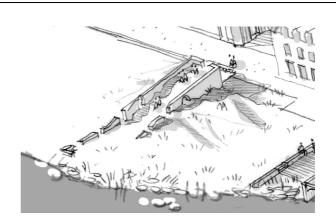
Exemple de mise en scène par le végétal: Création d'une esplanade ouverte, végétalisée marquée par la silhouette des quelques travées de charpentes restaurées



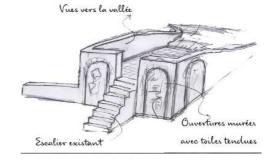
La longère

	Principes d'aménagement	Caractéristiques	Remarques
La longère	Créer un belvédère qui domine le site	Conservation de l'escalier extérieur en granit, pour accéder à une plateforme – belvédère qui domine le site.	La longère n'est pas restaurée ni même conservée en raison de son état actuel et du risque de désordres lors de la déconstruction des deux bâtiments qui l'encadrent.





Création d'un belvédère au niveau de l'ancienne longère





■ Le canal « amont »

	Principes d'aménagement	Caractéristiques	Remarques
Le canal en amont du bâtiment	Mettre en scène le canal	 En amont, entre la Sèvre et l'actuelle station d'épuration, le canal est suggéré par un aménagement paysager de surface en noue légère En aval, aux abords du bâtiment, le canal se creuse. Les murs latéraux, arasés permettent ponctuellement de s'asseoir (- 0.50 m par rapport au TN). 	





■ Le canal « aval »

	Principes d'aménagement	Caractéristiques	Remarques
Le canal en aval du bâtiment	 Ré-ouvrir le canal Créer deux placettes basses 	En bord de Sèvre, la démolition des édifices sur pilotis va modifier le tracé de la berge. Le canal, aujourd'hui fermé, peut se réouvrir; les arches de pierre redeviennent lisibles. Deux placettes basses (à traiter au sol avec les briques de la cheminée ?) permettent de s'approcher de la Sèvre et renouent un dialogue avec le cours d'eau.	chaussées, le cours de la Sèvre reprendra toute ses qualités



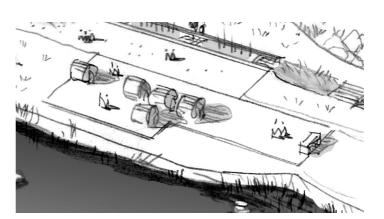




■ La cheminée et les foulons

	Principes d'aménagement	Caractéristiques	Remarques
La cheminée	- Maintenir les deux	Démolition des bâtiments adjacents	Cheminée abaissée lors des travaux de sécurisation du site par l'ADEME Briques conservées à la demande de l'ABF
Les foulons	principaux symboles de l'activité passée	 Conservation sur place de 5 foulons Maintien et prolongement de la dalle béton qui les supporte jusqu'à la table de la cardeuse 	









3.2. RENATURATION PAYSAGERE

La parcelle

	Principes d'aménagement	Caractéristiques	Remarques
La parcelle	Un esprit "prairie naturelle" domine sur l'ensemble de la parcelle	Aire de stationnement	Stabilité correcte du terrain tout en conservant un aspect de prairie.
	« Rappel » des volumes des anciens bâtiments par de grandes masses d'arbres		







Exemple de stationnement sur terre pierre

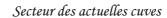
Exemple de « passerelle » pouvant franchir la noue



Les bords de Sèvre

	Principes d'aménagement	Caractéristiques	Remarques
Le bord de Sèvre	RenaturationRetour de la dynamique fluviale	inondable Ouverture du bord de Sèvre et	Voir chapitre restauration de la continuité écologique Réflexion à mener jusqu'au lavoir en aval

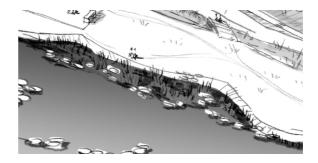




Leur suppression va entrainer un recul de la berge. Celle – ci sera profilée puis laissée à la Sèvre.

Il en est de même des rives occupées par du bâti sur pilotis



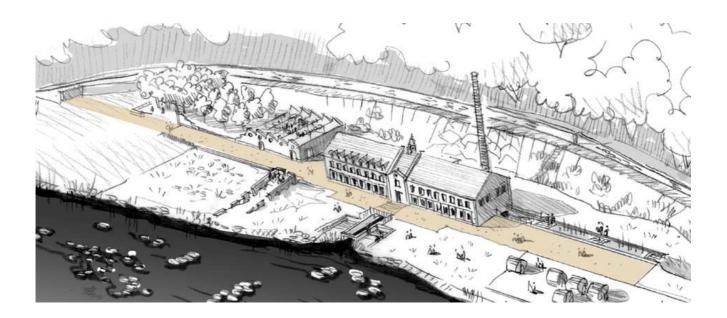






La « rue »

	Principes d'aménagement	Caractéristiques		iques	Remarques
La rue	Préserver et valoriser la trace de « la rue », emblématique du site	•	Arbres, mure localisé d préserveront la site Traversée du par le GR	e l'axe trace dans le	





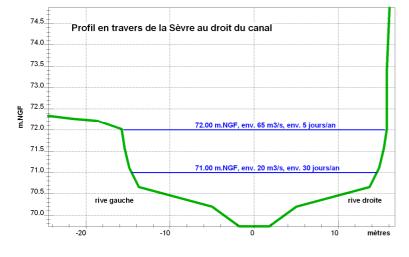
3.3. RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE

Les chaussées

	Principes d'aménagement	Caractéristiques	Remarques
Chaussée amont	Effacement	 Suppression des éléments de vannages résiduels, afin d'abaisser le niveau d'eau au maximum Puis en partant du vannage : destruction progressive de la chaussée au fur et à mesure Evacuation des gravats et mise en déchèterie Intervention en période d'étiage Surveillance de l'évolution naturelle de la berge après chaque crue, en particulier les premières années, avant que la végétation se soit développée 	rubriques article R214-1 CE - 3.1.2.0: modification de profil en long/en travers sur une longueur de cours d'eau > 100 m - autorisation - 3.1.5.0: destruction de frayères > 200 m² (pour les travaux) - autorisation • Pas de prescription du PPRI concernant les effacements • Noue créée dans l'ancien canal en amont du bâtiment: niveau compris entre 71 et
Chaussée aval	Effacement	idem	Idem (sauf dernier point)











3.4. SCENOGRAPHIE SUR LE SITE

Les matériaux

	Principes d'aménagement	Caractéristiques	Remarques
Matériaux de la scénographie	Privilégier systématiquement une récupération / ré-emploi d'éléments spécifiques au site	Ancien matériel (séchoirs	Voir photos ci-dessous et page suivante









	Principes d'aménagement	Caractéristiques	Remarques
Matériaux de la scénographie	Privilégier le caractère robuste des éléments et matériaux conservés		Faible sensibilité aux graffitis et aux dégradations (scellements, mise hors d'atteinte, matériaux peu dégradables comme la pierre ou le métal brut) Capacité à résister aux submersions en période de crues





Exemples de fresques réalisées à même les murs d'une ancienne cartoucherie site de Paulille dans le Var (Pas d'arrachage possible)

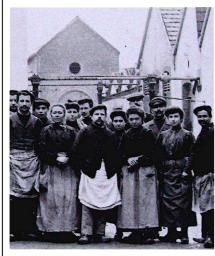






Les thèmes

	Principes d'aménagement	Caractéristiques	Remarques
Thèmes de la scénographie	Retracer l'histoire du site	 Evolution et utilisation de la force de l'eau autour du canal, faire le lien avec la filature. Dimension sociale et humaine du site sur la base des nombreux témoignages recueillis Retracer le « chemin des peaux » en lien avec le dernier usage du site 	expressions artistiques (ateliers,







	Principes d'aménagement	Caractéristiques	Remarques
Thèmes de la scénographie	Valoriser le caractère patrimonial des bords de Sèvre		Le bâtiment central conservé pourrait-il accueillir le centre de l'Histoire de la Sèvre à terme ?



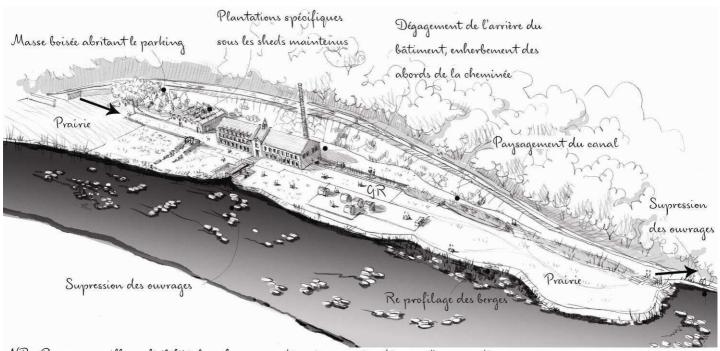






3.5. SYNTHESE DE L'AMENAGEMENT DU SITE

3.5.1. Les plans



NB: Pour une meilleure lisibilité, les arbres ne sont pas tous représentés sur cette perspective





3.5.2. Le budget récapitulatif

Travaux	Coûts k€ HT	Remarques
Démolitions	1 070	Sauf bâtiment central
Mise en attente et sécurité du bâtiment central	770	Désamiantage, étaiement, réfection charpente et réfection toiture, murage en parpaing
Démolition des enrobés et dalle béton 130 k€	130	
Rocaillage pour maintenir les têtes de mur selon esquisse	80	Mise en sécurité des ruines, hors mouvement de terre
Terrassement de finition	50	
Couverture du site en terre végétale « saine » avant ouverture au public	90	Campagnes d'analyses complémentaires éventuelles
Plantations et enherbement	60	
Reprise des circulations	40	
Mobilier hors interprétation (passerelles, assises)	60	
Effacement des chaussées	100	
total	2 400	+/- 200 k€ selon amiante

- Le budget de désamiantage est estimé à 300 000 € HT, pouvant être augmenté à 500 000 € HT compte tenu du changement de la réglementation courant 2012 et de l'absence de mise en concurrence des entreprises dû à leur manque de qualification. La détérioration rapide du site rend d'autre part le désamiantage de plus en plus complexe (mélange avec les autres matériaux) et donc de plus en plus coûteux en raison du tri d'avec les autres matériaux devenant nécessaire.
- Ce chiffrage n'inclut pas la scénographie spécifique qui pourrait être proposée (chiffrage très variable selon les projets mis en œuvre). Un budget d'environ 80 000€HT permettrait une première approche qui pourrait être complétée par la suite).
- Les coûts de campagne d'analyses et de dépollutions complémentaires éventuellement nécessaires ne sont pas inclus.
- Les honoraires de maîtrise d'œuvre ne sont pas compris.
- Le taux de financement de l'Agence de l'Eau est de 70% lorsque les travaux sur ouvrages consistent en un effacement ou un arasement et s'ils sont intégrés dans un contrat territorial milieux aquatiques¹.

3.5.3. Gestion du site

L'entration du site sore limité à une

L'entretien du site sera limité à une intervention de type nettoyage et fauchage, simplifié par la plantation d'une végétation indigène et rustique, au port libre...

Une fois les chaussées effacées, la Sèvre retrouvera sa dynamique fluviale et le processus érosionsédimentation naturels ; les berges ne nécessiteront aucun entretien particulier, si ce n'est la gestion de la végétation qui pourra se ré-installer (fréquence d'intervention à prévoir tous les 5 ans environ).

¹ Le taux d'aide est significativement plus faible (de 35 à 50%) pour d'autres types de travaux (passe à poissons, gestion, bras de contournement).



3.5.4. Maîtrise d'ouvrage

Les interventions sur les chaussées pourraient être prises en charge par le syndicat de la Sèvre aux Menhirs roulants et ses affluents, qui a la compétence pour agir et qui pourra obtenir les aides financières de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne notamment, maximales dans le cas d'effacements d'ouvrages.

La maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation du site reste à discuter ; que la communauté de communes de Mortagne-sur-Sèvre est une piste parmi d'autres.